

**LE PARTAGE DU TRAVAIL :
UNE AMBITION SOCIALE POUR
L'EUROPE**

Le chômage de masse, en vingt ans, a peu à peu gangréné la société dans ces pays d'Europe qui avaient connu le plus haut niveau de protection sociale du monde. Le "partage du travail" est aujourd'hui la principale réforme avancée.

Par l'expression "partage du travail", on évoque une réduction très rapide de la durée du travail : il s'agit bien de *repartager* le travail disponible à un moment donné sur le plus grand nombre de personnes. En réalité, on pense surtout au travail salarié, ou aux petites activités marchandes (commerce, agriculture). Seul le travail salarié ou marchand permet aujourd'hui de s'insérer dans la société en obtenant d'elle à la fois reconnaissance sociale et moyens de vivre de façon autonome. Mais naturellement, ce "partage du travail" *permet* (permet seulement !) le *partage* d'autres tâches : les tâches domestiques, les activités citoyennes telle que l'animation de la cité, etc...

L'idée de partage du travail est donc toujours associée à l'idée de partage du pouvoir et, on va le voir, de partage des richesses.

I - TROIS CONSIDERATIONS PREALABLES

** Le but du partage de travail n'est pas seulement la lutte contre le chômage.*

Même si nous étions en situation de plein emploi, il serait bon d'affecter l'essentiel des gains de productivité à la réduction du temps de travail. D'abord, parce que, sous l'angle *conquête du temps libre*, elle demeure l'une des plus profondes aspirations des travailleurs, l'une des plus anciennes aussi. Le Premier Mai commémore une lutte pour la journée de 8 heures. Un récent sondage parmi 7 000 métallurgistes d'Ile de France, montre que la réduction de la durée du travail est perçue d'abord sous cet angle ou comme *amélioration*

de la qualité de la vie, et seulement ensuite comme instrument de lutte contre le chômage. Cet aspect *qualité de la vie* renvoie directement à un idéal d'autonomie et de convivialité et, au delà, à une option en faveur du développement soutenable. La croissance matérielle qui a caractérisé les "30 glorieuses" années de l'après-guerre, nous en payons aujourd'hui la dette : paysages défigurés, air et eau pollués, érosion de la couche d'ozone, dérive de l'effet de serre. Le Tiers-Monde ayant lui même besoin d'une croissance notable de son produit matériel, seule une réorientation du Nord vers un modèle de développement axé sur la croissance immatérielle du temps libre permet de garantir notre avenir commun.

** Mais c'est la principale politique de lutte contre le chômage.*

Aucune autre politique que le partage du travail ne permet d'obtenir une création d'emploi à la mesure du niveau de chômage actuel (3,4 millions de chômeurs déclarés, en France, plus 1,5 million de stagiaires et statuts analogues, plus les chômeurs découragés de rechercher un emploi: soit un problème à 5 millions !). Et que l'on n'aille pas dire que "partage du travail" évoque la fixité d'un gâteau à partager. La conjoncture internationale étant donnée, ainsi que le niveau de productivité, les marges de manoeuvres (budgétaires et monétaires) étant drastiquement réduites par l'accord de Maastricht sur l'Union Monétaire Européenne, le nombre d'heures "travaillables" est pratiquement donné. Ce nombre d'heures ne peut être repartagé sur un plus grand nombre de personnes que si la vitesse de réduction de la durée moyenne effective du travail est supérieur à la différence entre la croissance du PIB et la croissance de la productivité. Toute vitesse de réduction de temps de travail inférieure à cette limite ne fait que ralentir la croissance du chômage (et encore ai-je négligé la croissance de la population active). Une étude de l'Observatoire Français de Conjoncture Economique, publié en Mars 1993 et évaluant "les 3 politiques de l'emploi" ("croissance" à gauche, "réduction du coût du travail" à droite, "partage du travail" chez les écologistes) montre que les effets des deux premières ne se chiffrent qu'à deux ou trois centaines de milliers d'emplois, alors que le passage en une fois aux 35 heures engendrerait quelques 2 millions d'emplois.

** Et pourtant elle ne suffira pas.*

Le simple rapprochement des chiffres (2 millions d'emplois créés, 3,4 millions de chômeurs officiels, 5 millions réels) montre que les 35 heures ne sont pas une panacée.

D'ailleurs, elles ne constituent une issue que pour les chômeurs immédiatement "employables" (comme disent les Directeurs des Ressources Humaines). Les "bras cassés" de l'exclusion auront besoin de politiques plus subtiles pour arriver à une situation de "plein emploi", c'est-à-dire où chacun peut obtenir de quoi vivre de la société, tout en obtenant la reconnaissance de son utilité sociale. De multiples politiques devront être mises en oeuvre en complément.

II - LES CONDITIONS DU PARTAGE DU TRAVAIL

Les principales objections au partage du travail sont de deux ordres : *la compétitivité* (comment diminuer "encore" le temps de travail, alors que, dans les autres pays, on travaille déjà plus que "chez nous" ?) et le *financement* (qui va financer le partage du travail ?). Laissons provisoirement la question de la compétitivité, et tournons-nous vers le financement.

Comment peut-on espérer profiter de la réduction de la durée du travail pour créer quelques 2 millions d'emplois, si on ne crée pas les 2 millions de postes correspondants ? C'est là que se focalise la question du *financement de la réduction de la durée du travail*. Il ne suffit pas que le coût salarial reste inchangé pour l'employeur. Il lui faut investir davantage, et payer plus de salariés !

Certes, il y a des installations inemployées. Un moyen d'économiser les investissements, c'est aussi de travailler à plusieurs sur les mêmes postes, par équipes successives. Ce procédé n'est cependant pas indéfiniment extensible. Généraliser les équipes de nuit se heurte à des exigences de santé, de vie familiale... mais aussi à des contraintes de demande. La plupart des services ne peuvent être délivrés que dans une plage horaire limitée, et une usine qui passe en deux équipes n'est pas assurée d'écouler deux fois plus de marchandises.

On ne peut donc espérer accroître massivement l'emploi... tout en diminuant la capacité des employeurs d'investir. Faut-il pour autant diminuer les salaires en proportion du temps de travail ? Certainement pas. Il existe un quasi-consensus, chez les macroéconomistes spécialistes de la question, selon lequel une compensation salariale de

l'ordre de 70% reste possible sans compromettre la capacité d'investir des employeurs. Ce chiffre est admis par ceux (chez les Verts, notamment) qui concèdent que pour une baisse de la durée du travail de 10% (passage aux 35 heures) la baisse du salaire mensuel pourrait être en moyenne de 3%, il est admis par le chantre de la semaine de 4 jours, Pierre Larrouturou, lorsqu'il propose, pour une baisse de la durée du travail de 18% (passage aux 32 heures) une baisse moyenne du salaire mensuel de 5%.

Comment est-ce possible ? Parce que la réduction de la durée du travail "s'autofinance" largement. D'une part, quand on travaille moins, on peut travailler mieux : la productivité augmente (ce qui d'ailleurs diminue l'effet créateur d'emplois). D'autre part, chaque centaine de milliers de chômeurs en moins, c'est autant de bénéficiaires des allocations chômages en moins, et autant de cotisants en plus sur *l'ensemble* des caisses de sécurité sociale. On peut donc diminuer les taux de cotisations sociales, et ainsi augmenter les salaires horaires nets sans augmenter d'autant le coût salarial mensuel.

Peut-on pour autant maintenir intégralement le salaire de tous ? Cela signifierait un déplacement du partage du produit national, bénéficiant principalement aux salaires les plus élevés, tout en compromettant la survie des industries de main d'oeuvre... S'il est légitime de diminuer la part du produit national qui revient aux rentiers et aux revenus spéculatifs, en les imposant davantage, il est douteux que cela soit suffisant. Le partage du travail, qui implique donc un partage des richesses au détriment des "revenus du capital", implique aussi, pour vraiment bénéficier aux chômeurs, un partage des richesses de la part des plus hauts salaires.

Les sondages d'opinion révèlent que les "classes moyennes salariées" sont majoritairement favorables à ce partage. C'est qu'elles attendent un effet en soi positif de la réduction du temps de travail, à condition qu'elle soit sensible (semaine de 4 jours, mois de congés payés supplémentaires). En outre, une création d'emplois équivalente à la moitié du stock de chômeurs diviserait par deux la probabilité d'avoir un chômeur dans sa famille. Un petit "sacrifice" sur le salaire individuel peut entraîner une amélioration considérable du revenu de nombreux ménages, y compris dans les couches moyennes.

Enfin, même les classes moyennes se posent la question politico-sociale : "*préférez-vous vivre dans une société déchirée par l'exclusion et les tensions raciales, ou dans une société de temps libre et d'emploi pour tous ?*".

III - ET L'EUROPE ? ET LE GATT ?

Les réformes successives des "règles du jeu" commercial mondial jouent, depuis deux décennies, contre tout repartage en faveur des travailleurs. Il en est ainsi au niveau européen, où l'Acte Unique, puis le Traité de Maastricht, ont imposé la libre circulation des marchandises et des capitaux, sans établir une harmonisation préalable des règles sociales, environnementales et fiscales. Le capital peut donc se déplacer vers les pays où les conditions sont les plus favorables pour lui, tandis que les travailleurs restent plutôt fidèles à leur langue, à leur culture, à leur voisinage... Le résultat est la tendance à niveler la législation du travail vers la plus défavorable. Le même phénomène se retrouve au niveau mondial : le GATT devenu OMC libéralise les échanges sans pousser dans la même mesure à l'harmonisation vers le haut des conditions sociales. Tout cela s'oppose à l'abaissement de la durée du travail, sauf au prix d'une baisse proportionnelle du salaire, qui la rendrait inacceptable pour les bas salaires ("*partage du chômage*").

Pourtant, une Europe convenablement réformée pourrait jouer un rôle positif pour l'emploi. Les spécialistes de l'OFCE et du CEPII, nous donnent un aperçu de ce qu'il serait possible de faire¹.

Ils excluent d'abord les politiques de réduction du coût du travail : par définition, si elles sont prise à l'échelle européenne, elles n'améliorent la compétitivité relative d'aucun des pays, et aggravent la dépression. En revanche, une dévaluation de 10% de l'ensemble des monnaies vis-à-vis des Nouveaux Pays Industrialisés aurait des effets globalement faibles (-0,2 point de chômage), mais sectoriellement importants (textile...). Plus intéressante serait

¹ "Lutter contre le chômage de masse en Europe", *Observations et diagnostics économiques*, n°48, Janvier 1994.

une réforme du financement de la protection sociale : la seule affectation de l'éco-taxe anti-effet de serre à la réduction des cotisations employeurs diminuerait le chômage de 0,7 point !

Ils explorent ensuite une initiative de relance keynésienne : ramener à zéro le taux d'intérêt réel à court terme (comme dans les années 60-70), dévaluer de 10%, diminuer les cotisations employeurs et les impôts sur les ménages. Le résultat est impressionnant : cette "relance coopérative" augmente de 5,7% le Produit Européen Brut au bout de 3 ans, sans dégrader les déficits publics ! Donc, le retour à la croissance, c'est possible... à condition de violer les "critères de convergence" de Maastricht, et de contraindre les banques centrales à se soumettre à la politique sociale.

Mais même cette méga-relance n'aurait qu'un effet de ... 2,5 points sur l'emploi ! C'est beaucoup... mais très insuffisant quand le chômage est à 12%. Aussi le rapport en revient — nécessairement — à la solution du partage du travail.

Le rapport étudie une baisse générale de 10% de temps de travail, en ne restituant aux salariés que les cotisations d'assurance chômage économisées, et en utilisant davantage les installations existantes. Si une telle politique était appliquée dans toute l'Europe, elle réduirait le chômage de 5,4 points la cinquième année sur l'ensemble de l'Europe, et de 6 points en France.

Le problème est qu'une compensation salariale aussi faible serait intolérable pour les salariés, même si elle diminue le chômage de moitié. *Le "plus" que peut apporter l'Europe, c'est la possibilité d'une très large compensation salariale, sans être inquiété par la concurrence des autres pays européens.* Mais il faut là encore faire sauter le verrou de Maastricht, qui exclut la coordination des rémunérations! Et il faudra par ailleurs livrer bataille, dans l'Organisation Mondiale du Commerce, pour la fixation de "clauses sociales sur le libre-échange". Il s'agit d'interdire au capitalisme multinational de contourner les législations sociales favorables aux travailleurs obtenues dans certaines parties du monde en délocalisant la production vers des dictatures surexploitant leurs travailleurs.

Une autre façon d'augmenter la compensation salariale (c'est-à-dire le salaire horaire), sans compromettre la compétitivité et la capacité d'auto-financement des firmes sensées embaucher, consiste à déplacer le partage des revenus du capital au bénéfice du profit d'entreprise réinvesti et au détriment des revenus rentiers et financiers. L'Acte Unique a permis une véritable "résurrection des rentiers", en autorisant la libre circulation du capital sans harmoniser l'impôt sur les revenus des placements. Le "dumping fiscal" a conduit à une imposition de plus en plus faible des revenus rentiers, eux-mêmes accrus par une surenchère sur les intérêts versés. Là encore, un "plus d'Europe" (l'harmonisation fiscale) permettrait d'améliorer la situation de l'emploi, à travers une réforme fiscale déchargeant un peu la fiscalité (charges sociales comprises) pesant sur le coût de travail.

Reste quand même la moitié du problème à résoudre. Une "relance", on l'a vu, gagnerait encore 2,5 points de chômage. Encore faudra-t-il l'orienter dans un sens écologiquement soutenable. Que proposer pour le reliquat ? C'est là que le Groupe Vert au Parlement Européen a apporté une innovation majeure (à l'initiative de la Française Aline Archimbaud, présidente du Réseau pour une Economie Alternative et Solidaire), en faisant voter une résolution prônant le développement d'un tiers secteur d'utilité écologique et sociale, dont le financement serait assuré par divers moyens, y compris les subventions communautaires, la mobilisation de l'épargne de proximité, etc...